

Succession et Patrimoine

Par juan claudio, le 09/11/2019 à 16:32

Bonjour

Maison construite sur un tgerrain acqis par héritage par un des conjoints

Si donatin à enfant unique abattement de 100 000 euros pour le seul conjoint propriétaire ou abattement de 100 000 euros pour chaque conjoint

Merci

Par amajuris, le 09/11/2019 à 18:00

bonjour,

la maison contruite sur un terrain appartient au propriétaire du terrain.

la donation de ce bien n'est donc faite que par un seul époux et il n'y a qu'un abattement de 100 000 €.

Salutations

Par goofyto8 , le 10/11/2019 à 09:24
Bonjour,
Il ne faut pas procéder comme cela car fiscalement ce n'est pas avantageux.
Il vaut mieux lui vendre le terrain.
Il vaut mieux lui vendre le terrain.
Il vaut mieux lui vendre le terrain.